



HAL
open science

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Le français classique des lettres interceptées durant les guerres de course atlantiques

Myriam Bergeron-Maguire, Yan Greub

► To cite this version:

Myriam Bergeron-Maguire, Yan Greub. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Le français classique des lettres interceptées durant les guerres de course atlantiques. SHS Web of Conferences, 2020, 7e Congrès Mondial de Linguistique Française, 78, pp.02001. 10.1051/shsconf/20207802001 . hal-02987055

HAL Id: hal-02987055

<https://hal.science/hal-02987055>

Submitted on 17 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Le français classique des lettres interceptées durant les guerres de course atlantiques

Myriam Bergeron-Maguire¹, Yan Greub²

¹ Université Sorbonne Nouvelle, Paris, France

² CNRS-ATILF, Nancy, France et Université de Neuchâtel, Suisse

Résumé. Les études portant sur le français à l'époque classique ont été longtemps fondées sur des textes soignés, élaborés et pensés dans un objectif de large diffusion. Le monopole qui leur a été accordé a eu pour effet de réduire notre connaissance du français de cette période à un état fort lacunaire. De nos jours, on attend d'une description qui se veut réaliste qu'elle tienne compte de toute la documentation à disposition, notamment des textes privés, un gisement particulièrement précieux. C'est dans cette lignée que souhaite s'inscrire cette contribution, basée sur un ensemble de lettres interceptées par des corsaires anglais faisant partie des « Prize papers », un fonds constitué par l'ancien tribunal de la marine britannique, la High Court Admiralty.

Abstract. Missing half the picture. Classical French in letters intercepted by privateers in the Atlantic Ocean An English practice of capturing enemy ships and confiscating all papers travelling aboard during wartime in the 17th and 18th centuries has led to an accidental archive today held by the High Court Admiralty archives in London, commonly known as the Prize Papers. Amongst ship books and papers, thousands of private letters originating from the former colonies, on their way to be handed to a European relative, were intercepted and kept as legal evidence. These letters are highly valuable considering that until recently, historical linguistics has been almost exclusively relying on highly formal texts written by a small privileged minority. This paper examines some of the unique evidence contained in this material.

1 Introduction

Les études portant sur le français à l'époque classique ont longtemps été fondées sur des ensembles de textes soignés, esthétiquement élaborés et pensés dans un objectif de large diffusion. Ces témoignages se sont certes révélés utiles, mais le monopole qui leur a été accordé a eu pour effet de réduire notre connaissance du français de cette période à un état lacunaire et elliptique, où l'adage « qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son » règne. C'est précisément ce qu'ont démontré les travaux portant sur les variétés expatriées du français et les créoles depuis les années 1970 (Vintilă-Rădulescu 1970 ; Chaudenson 1974 ; Poirier 1979). De nos jours, la description du français de cette période a commencé à tenir compte des textes privés, un gisement qui s'est révélé particulièrement précieux (Chauveau 2011 ; Rézeau 2014). C'est dans cette tradition que souhaite s'inscrire notre contribution, fondée sur une documentation privée de première main restée inédite, les « Prize papers ».

2 Les « Prize papers »

Les observations qui suivent s'appuient sur un ensemble de trente-sept lettres privées, faisant partie d'un fonds connu des historiens sous le nom de « Prize papers », conservé aux Archives nationales de Londres. Le fonds a été constitué par un ancien tribunal chargé des affaires relatives à la marine britannique, la High Court Admiralty, dont l'une des missions principales consistait à légiférer une activité à retombée économique importante, la guerre de course. Pratiquée surtout en temps de guerre¹, la guerre de course consistait à affaiblir l'ennemi en capturant ses navires marchands en vue de les déposséder de leurs marchandises et de revendre la cargaison saisie. Les recettes étaient ensuite réparties entre les corsaires, les armateurs et l'État. La documentation à bord était elle aussi saisie dans le lot, puisqu'elle était requise comme pièce à conviction par le tribunal de l'amirauté, chargé de s'assurer de la légalité de la pratique et surtout, de calculer les sommes dues à la couronne. Sans documents, la guerre de course s'exposait à des sanctions monétaires ou pire, à être assimilée à de la piraterie (Starkey 1990 : 19). Pour chacun des vaisseaux étrangers interceptés, les autorités britanniques disposent ainsi d'un ensemble documentaire légal plus ou moins volumineux, conservé jusqu'à nos jours en cas de recours ou de litige.

Les documents sont classés par guerre, puis par navire. La nature de la documentation varie généralement peu d'un navire à l'autre : aux lettres privées² s'ajoutent des documents légaux confectionnés par les Anglais (description de la nationalité, de la provenance et du contenu du vaisseau capturé, récit de sa capture, interrogatoires des capitaines et, dans certains cas, de membres de l'équipage) ainsi que des documents transportés à bord ayant été saisis tels que des factures, des inventaires de marchandises, des listes d'équipages, des lettres de change, des permis de navigation, des journaux de bord, parfois des cartes à jouer, des chansons, des poèmes et des dessins.

Le fonds fait l'objet à l'heure actuelle de travaux de catalogage menés par une équipe d'historiens de la Carl von Ossietzky Universität, à Oldenbourg, en Allemagne³. Le nombre des lettres contenu dans le fonds est estimé par cette équipe de recherche à environ 160 000. Leurs recensements permettent aussi de savoir qu'elles ont été rédigées durant un intervalle couvrant un siècle et demi, entre 1664 et 1817. Hormis le français et l'anglais, plusieurs

langues y sont représentées : l'espagnol, l'italien, le portugais, le néerlandais, l'allemand, le yiddish, le danois, le suédois, le russe, le basque, le judéo-espagnol, le latin, l'arabe, le perse, l'arménien, le mandarin et l'hindi⁴. Durant notre consultation du fonds, notre impression a été que les lettres en français pourraient être parmi les plus nombreuses⁵.

Les linguistes sont peu nombreux à avoir examiné ce fonds. Les premiers à s'y être intéressés, à notre connaissance, sont des sociolinguistes hollandais qui ont fourni l'édition et l'analyse d'environ 2 000 lettres en néerlandais rédigées aux 17^e et 18^e siècles (Rutten / van der Wal 2014)⁶. À notre connaissance, aucune étude linguistique n'a encore porté sur les lettres écrites en français.

2.1 Description des lettres : métadonnées

2.1.1 Provenance et destination

Il s'agit le plus souvent de lettres familiales⁷, ayant été rédigées dans les colonies françaises qui venaient d'être fondées : Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Fort-de-France (Martinique), Cap français (Saint-Domingue, actuelle Haïti). Elles sont majoritairement adressées à des correspondants demeurant près des ports français les plus importants : La Rochelle, Granville, Dieppe, Nantes, Saint-Malo, Brest, Bordeaux, Dunkerque, etc. Les lettres envoyées depuis ces ports vers les jeunes colonies sont aussi en grand nombre. Quelques rares lettres ont été envoyées depuis Paris ou exceptionnellement, proviennent d'autres localités qui ne sont pas des ports, comme Barbonval (Aisne).

2.1.2 Diversité des milieux représentés

Les documents conservés proviennent de milieux sociaux relativement divers, sur lesquels on peut d'ailleurs avoir des indications, directement par le contenu des lettres ou indirectement parce que leurs auteurs sont cités dans d'autres courriers saisis sur le même bateau. Parmi les statuts mentionnés, les correspondants se disent capitaines, marins, engagés, gouverneurs, armateurs, commerçants, fournisseurs en tous genres (tonneliers, gérants d'habitations, de plantations), veuves, couturières, dames de compagnie, etc.⁸. Pour aucune période, à l'exception peut-être du 20^e siècle, la linguistique historique du français – ni d'aucune autre langue à notre connaissance – n'a pu avoir à sa disposition une telle quantité de documentation provenant de scripteurs présentant des profils sociaux aussi diversifiés, même si les efforts poursuivis par les chercheurs travaillant sur les peu lettrés commencent à porter leurs fruits (par ex. Martineau 2005 ; Ernst 2019).

2.1.3 Degré de littéracie et autographie

Les documents montrent des degrés de maîtrise orthographique et graphique très différents les uns des autres. Il est notable que la hiérarchie sociale ne soit pas toujours en relation directe avec le degré de littéracie. Notre description du niveau de littéracie s'appuie sur deux ordres de faits : 1° la lisibilité et la régularité de la calligraphie ; 2° a) la régularité de l'orthographe et sa conformité avec les modèles contemporains, qu'on atteint par exemple

par les dictionnaires ; b) la conformité entre la coupe des mots et les unités lexicales reconnues par ailleurs.

Le texte 4682 (fig.1) est un exemple d'une calligraphie régulière et très lisible, associée à une maîtrise faible des modèles. L'auteur a vraisemblablement eu peu de contacts avec des modèles écrits, ou éprouve des difficultés à les imiter, et son texte repose largement sur une notation de l'oral (ou au moins du discours intérieur), avec une influence faible des modèles écrits. En revanche, en ce qui concerne la forme des lettres, les modèles écrits sont imités très directement. Le système de représentation des sons est régulier et cohérent. Au vu du fait que son auteur a manifestement peu de familiarité avec la pratique de la rédaction, il n'y a pas à douter de l'autographie du document : si sa rédaction avait été confiée à autrui, voire à un professionnel, elle l'aurait sans doute été à une personne plus familière de l'écriture⁹.

Le document suivant (4695, fig. 2) montre au contraire une grande régularité dans l'écriture. L'auteur est capable de lyrisme dans son expression, ou de dissimuler sa pensée par des protestations de mauvaise foi. Ici encore, l'autographie est vraisemblable ; on trouve un argument pour l'admettre dans l'organisation de la page, contenant un ajout ultérieur (après l'apposition de la signature) ; le processus de l'écriture lui-même est aussi expressif que la suite des idées et leur énonciation.

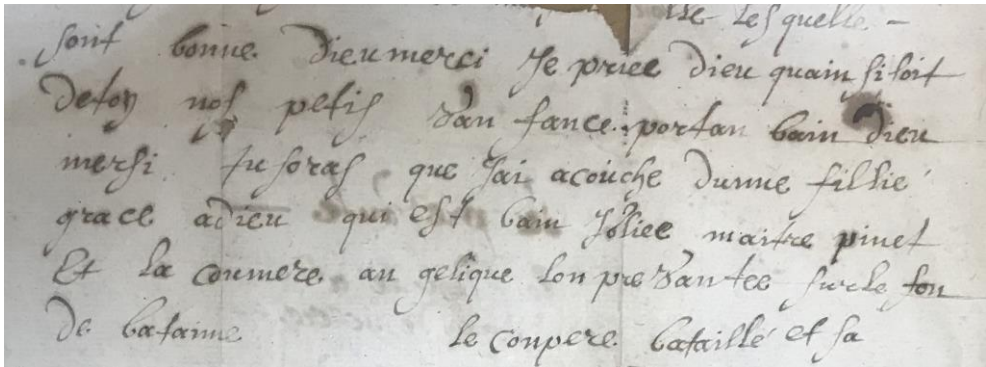


Fig. 1. Lettre 4682

Je sçavois que mes lettres trop petites les barres qui ne me peussent servir
 de Chapeau s'en ay vne que les tramonneux de chremines à Venise
 croit de meilleur aloi cela me fait d'appréhender cela même au desespoir
 et si ne faut aller chez le juge ou le greffier si y comme se peent
 aller se faire faire mille oracles et des habits qui sont
 de telle sorte comme de la barbe mais despen en tre bon que vous
 Remettez quelque taille en quelque marchand par la forme
 Naturel que vous trouvez ou bien par Mr Robillart qui sera
 bien sçavoir en France esperant de vous cette grace et de me
 continuer l'amitié que vous avez toujours eu pour un enfant
 qui seroit de jamais méritoire des Castimane ou d'ailleurs
 J'aurai et suis de profond de mon ame

Monnys
 Et tres cher Pere et ma tres
 honore mere

Le teneur de la place d'adieu
 Je sçavois que mes lettres trop petites les barres qui ne me peussent servir
 de Chapeau s'en ay vne que les tramonneux de chremines à Venise
 croit de meilleur aloi cela me fait d'appréhender cela même au desespoir
 et si ne faut aller chez le juge ou le greffier si y comme se peent
 aller se faire faire mille oracles et des habits qui sont
 de telle sorte comme de la barbe mais despen en tre bon que vous
 Remettez quelque taille en quelque marchand par la forme
 Naturel que vous trouvez ou bien par Mr Robillart qui sera
 bien sçavoir en France esperant de vous cette grace et de me
 continuer l'amitié que vous avez toujours eu pour un enfant
 qui seroit de jamais méritoire des Castimane ou d'ailleurs
 J'aurai et suis de profond de mon ame

Je tres humble et tres obéissant
 Jernibus de filz
 de Louane

Adieu adieu adieu adieu

Fig. 2. Lettre 4695

Le document suivant (fig. 3, lettre 4649, de 1671), rédigé par un propriétaire riche (ou qui l'était : la lettre explique qu'il a été ruiné), montre moins de régularité orthographique, et une plus grande distance avec l'orthographe des dictionnaires. Cela, et le caractère secret des informations qui sont données, fait plutôt penser aussi à un autographe.

Voir qui vous donnera avis de mon heureuse arrivée
 du 17 et par 2 jours j'ay trouvez Monsieur de la Rey
 et son frere dans mon magasin Lequel ma bien
 affligé pour mauvais après le misérable état
 ou votre défunt frere a esté mais affaire
 en mot Romat Ruine

Fig. 3. Lettre 4649

On a ensuite (fig. 4, 4684) un cas de dégradation progressive de la calligraphie. On peut penser que ce n'est pas par hasard si c'est justement là où l'on observe cette dégradation calligraphique qu'apparaît aussi une graphie étonnante, et plus irrégulière que ce que l'on observe dans le reste du document (*rehuissir* "réussir", soulignée en vert ci-dessous).

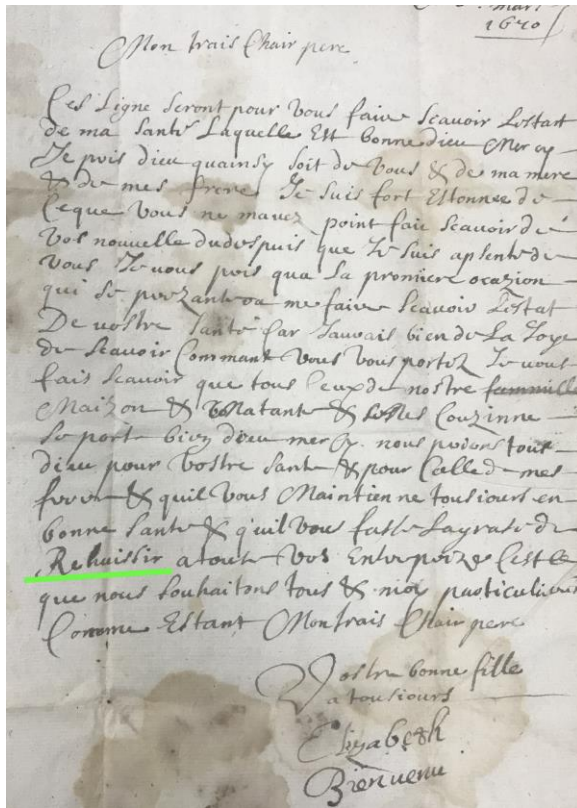


Fig. 4. Lettre 4684

Le caractère autographe du document 4649 est assuré, quant à lui, par un témoignage direct que l'on ne peut interpréter autrement, vu l'indication suivante, graphiée directement par l'auteur du texte : « Vous mescuseres Sy Jene Vous / tiens poin long discours parseque Je ne puis poin mestre / lamain alaplume acause de mon incommodite » (« nicollas meran » « ala gardeloupe 1671 » a sa femme « quattrinne de laballe » à Dieppe).

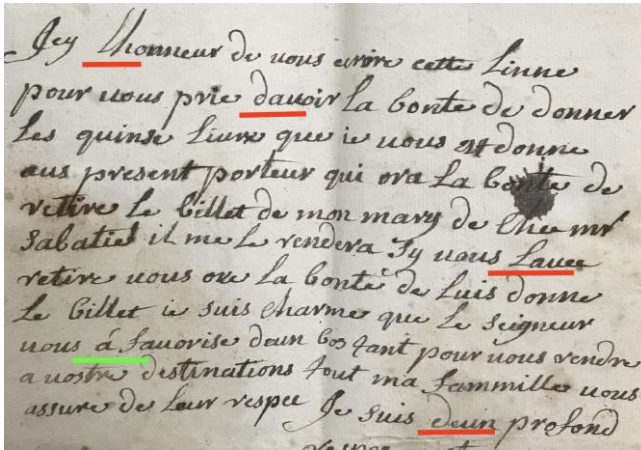
3 Analyse linguistique des documents

L'espace qui nous est alloué ici est insuffisant pour analyser l'ensemble des lettres examinées, parfois longues et denses. C'est en attendant de pouvoir fournir une édition et une étude d'ensemble que nous présentons dans ce qui suit l'analyse de quelques-uns des traits qu'elles contiennent, qui relèvent de l'orthographe, de la grapho-phonétique, de la morphologie et de la syntaxe.

3.1.1 Transition vers l'orthographe moderne

3.1.1.1 L'apostrophe

Dans les documents manuscrits du 17^e siècle, on s'attend à ce que le mot accentuel soit fréquemment graphié sans apostrophe, avec soudure du proclitique. C'est en effet le cas banal dans la série de documents que nous avons examinés ici. En voici un exemple (lettre 4646, fig. 5 ; les exemples sont soulignés en rouge), dans lequel cette soudure est systématique :



Dans d'autres documents, en revanche, on peut trouver quelques apostrophes, ainsi dans la lettre 4665 de 1671 (fig. 6 et 7), où il s'agit d'exceptions ; on note que dans la fig. 7 l'usage de l'apostrophe est lié à une rature.

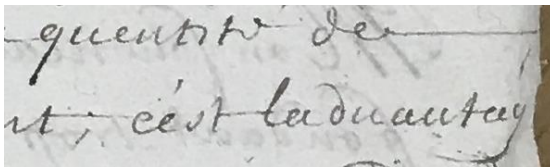


Fig. 6. Lettre 4665

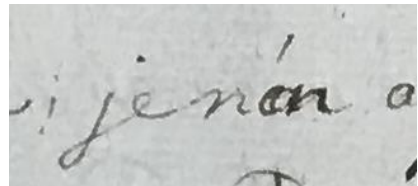


Fig. 7. Lettre 4665

Dans d'autres lettres, l'apostrophe est plus régulière. Ainsi dans 4669 (aussi de 1671 ; fig. 8-11) :

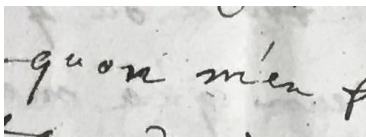


Fig. 8. Lettre 4669

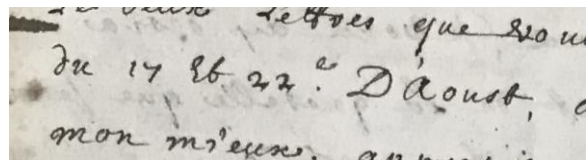


Fig. 9. Lettre 4669

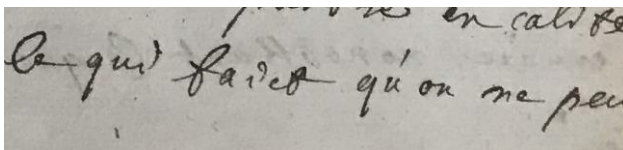


Fig. 10. Lettre 4669

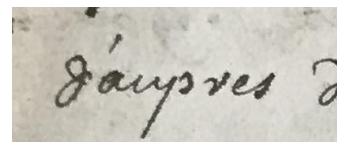


Fig. 11. Lettre 4669

On voit que dans ces cas l'apostrophe est associée à l'interruption de la liaison dans l'écriture. Cette interruption, en revanche, est absente dans la fig. 6 ci-dessus ou dans les fig. 12-14 (lettre 4691, encore de 1671).

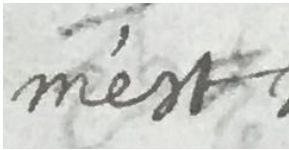


Fig. 12. Lettre 4691

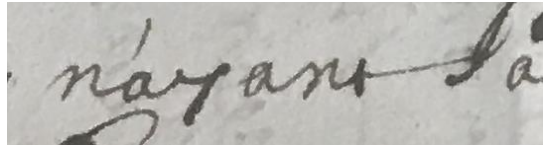


Fig. 13. Lettre 4691

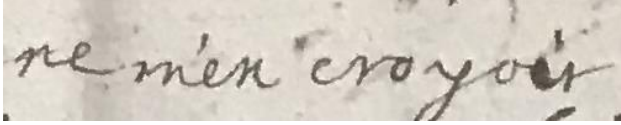


Fig. 14. Lettre 4691

On voit qu'ici l'ajout de l'apostrophe n'a pas entraîné d'interruption de la ligne d'écriture, et que le signe représente en quelque sorte un élément supplémentaire et optionnel. Le système avec apostrophe ne remplace pas encore le système précédent, qui reste pleinement fonctionnel, et le remplacement passe donc par une étape, attestée ici, dans laquelle les deux systèmes fonctionnent ensemble. Le fait que les apostrophes puissent être placées assez approximativement semble indiquer qu'elles sont un acte d'écriture assez séparé du tracé des lettres (fig. 15 et 16, cette dernière chez un autre scripteur que les lettres précédentes).

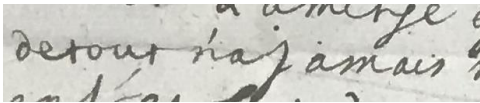


Fig. 15. Lettre 4674

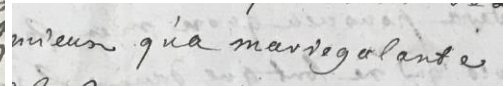


Fig. 16. Lettre 4674

Cette situation provoque cependant certaines interférences, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement des ratés. Ainsi, dans la même lettre que les exemples précédents, on voit (fig. 17) qu'un *v*, réservé normalement aux débuts de mots, et d'ailleurs majuscule (ce format est lui aussi absent de l'intérieur des mots), se trouve au milieu d'un mot. Le fait qu'il soit précédé d'une apostrophe n'est peut-être pas sans rapport avec ces irrégularités (voir aussi ci-dessous, fig. 20, dans une autre lettre, la forme *d'vn*, avec coupe de mot).

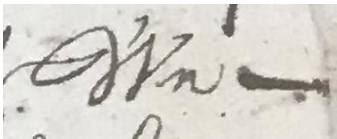


Fig. 17. Lettre 4674

Une autre perturbation se rencontre dans un cas (fig. 18, 4671, forme *n[e?]hasarderont*) où un proclitique est suivi d'un *h*, une lettre associée au début de mot (et à des contextes particuliers) mais à valeur non disjonctive. Cette contradiction a manifestement entraîné un trouble, marqué par la rature :

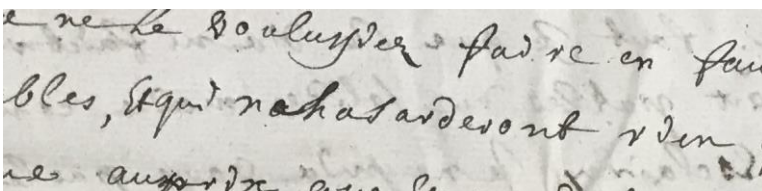


Fig. 18. Lettre 4671

Le *a* d'abord écrit immédiatement après le *n* de la négation a été biffé par la liaison avec le *h*.

3.1.1.2 Diacritiques

Nous avons relevé l'apparition de quelques cédilles, ici dans *sçauoit* et *garçon* (fig. 19 et 20, lettre 4670, de 1671).

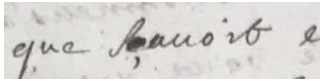


Fig. 19. Lettre 4670

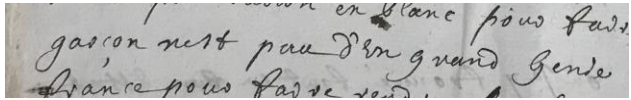


Fig. 20. Lettre 4670

Mais le phénomène est d'un usage relativement restreint. En revanche, l'usage des accents est plus répandu, mais il est loin d'être régulier. Sur le *-e*, l'usage de l'accent aigu pour distinguer [e] de [ə] n'est pas la solution la plus fréquente dans les lettres que nous avons examinées ; elle est cependant utilisée, parfois régulièrement, voire (lettre 4695, fig. 2) avec une régularité parfaite. Cependant, de manière presque systématique, seule la finale absolue peut être accentuée. Un exemple comme celui de la fig. 21 (lettre 4692, de 1671), attestant l'accentuation du premier *e* de *ariée*, est exceptionnel.

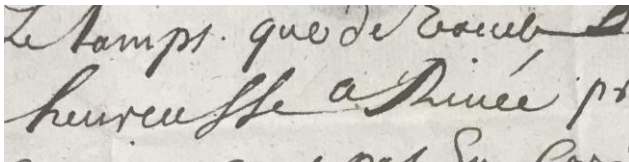


Fig. 21. Lettre 4692

Des accents aigus peuvent aussi être placés sur des *a*, ainsi dans la fig. 5 ci-dessus (soulignement en vert), ou dans la lettre 4696, qui manifeste des tendances avancées.

3.1.1.3 Marquage du pluriel

La marque *-s* du pluriel des substantifs n'est jamais complètement inconnue, mais chez plusieurs des scribes des lettres que nous avons examinées son usage peut être très réduit, et incohérent. Ainsi dans la lettre 4656 (de 1671 ; nous mettons en gras les cas d'absence de marque de pluriel) :

« Mafamme

Ses **Line** vous dirom monne ariuest / en se lieux Le dissain de se moist / en parfaite sante Je nesest poinc ancaure / ou om voudrai que Jalle Charge parse / que Je ne fest encaure Cariuest Je / vous le manderes par les promiers / **nauire** qui partirom mes **baisemaim** / atous nos **anfam** e les besest pour / Lamour demoy Jespai de vos nouvelles / par le Capitaine moine e Je vous / pris de vous souuenir des **dernierre** / **Lettre** que Je vous est escrie de / honfleus Je pris dieu quil vous conserue / vostre sante Jespai moyenam dieu / destre en Franse au moist de mest / sest se qui saufre avous escrire / pour le presam attendam de vos / **nouvelle** Je suis [...] »

(« capitaine Chevallie » « a la martinique le 19 dessambre 1671 » à sa femme à la Tremblade [actuelle Charente-Maritime])

Dans cet autre exemple, ci-dessous (lettre 4646, de 1756), on observe l'absence d'une marque de pluriel (*liure*), mais aussi des *-s* appliqués à des singuliers (*aus*, *destinations*) ; le cas du participe passé *donne* dépend peut-être d'un autre phénomène, qui serait l'absence d'accord de ce participe après *avoir* :

« Jey lhonneur de uous ecrire cette Linne / pour uous prie dauoir la bonte de donner / les quinze **liure** que ie uous est **donne** / **aus** present porteur qui ora la bonte de / retire le billet de mon mary de [deux mots illisibles] / il me le rendera Sy uous lauee / retire uous ore la bonte de luis donne / le billet ie suis charme que le seigneur / uous á fauorise deun bos tant pour uous rendre a uostre **destinations** tout ma fammille uous assure de leur respec »

(catherine salaun » « au dierne [?] le 22 fevrier 1756 » à « monsieur francois leons dans sa barque a brest »)

3.1.2 Grapho-phonétique

3.1.2.1 Résultat [ɛ] > [ei] ou Ē tonique

Caractéristique du domaine occidental, le résultat [ɛ] issu de l'ancienne diphtongue [ei] est attesté dans une lettre écrite à Nantes ; le même aboutissement est relevé dans trois lettres originaires de Bayonne, mais il s'agit peut-être d'un phénomène différent à cet endroit, qui manifesterait une autre tendance plus archaïque où Ē tonique passe sans détour à [ɛ] ([ei] ?). Les lettres datent toutes de la première moitié du 18^e siècle.

say, scait (3^e pers. sing., subj. prés., être)

« ille fos qune grande-demoiselle **say** mise comme elle doyst estre et ie lui parle sy souvan menagement quelle ne may plus son arian » (Veuve Dufort « de nante ce 20^{me} desembre 1746 » à Madame Gouraud, à Saint-Domingue)

« comme vous me la demandes et je ne doute point que quelqu[xxx] dicelle ne vous **scait** parvenue et sy par evenemant elles netoit pas arrivées au tepms prescrit que lordonnance porte jespere » (Jeanne Faures « veuve Baignneres, au St Esprit les bayonne le 8^e juillet 1743 » à Monsieur Alexis Franquelin maître chirurgien à la Martinique)

cre (1^{re} pers. sing., prés. de l'indicatif, croire)

« on atant lamanere [?] de retour de paris hou il a este solisiter quelque antreprise quon dit estre fort avantageuse ie **cre** quil aura reusy ie ne le se pas positivement son frere de nantes » (Veuve Despoueis, « 18 jeulet », à Bayonne à son fils, au « Cap français », Saint-Domingue)

me (pronom personnel tonique, 1^{re} pers. sing.)

« Pour **me** cepresente loccation si favorable la quelle est dufils de gratianne [?] la couturiere qui doit partir pour la Marthenique » (Jannote Rustant, « aBayonne le 1^e juillet 1745 » à son mari, à la Martinique)

Ce trait a été poursuivi dans quelques lexèmes du créole antillais, qui est resté en contact étroit avec le français local durant toute la période coloniale, et encore de nos jours (Thibault 2011 : 12) : *dreit* adj./adv. “droit” et *fret* adj. “froid” (ce dernier aussi présent dans les créoles de l’Océan Indien, tous deux DECA I/1).

3.1.2.2 Maintien de [-t] final

L'exemple ci-dessous, relevé chez un scripteur nantais, rend compte du maintien par réaction savante de [-t] final, auquel les populations de l'Ouest français sont restées fidèles au moins jusque vers la deuxième moitié du 18^e siècle. Le trait a perduré jusqu'à nos jours dans les trois foyers historiques du français en Amérique (Québec, Acadie, Louisiane) (Chauveau 2009a : 78 ; Rézeau 2014 : 83). Les créoles de l'Océan Indien et des Antilles les moins francisés sont nombreux à avoir conservé [-t] final, par exemple pour le nom du mois de juillet (DECOI I, 234 ; DECA I, 830).

canote n. m. «embarcation d'appoint de petite taille, légère, transportée par les grands navires pour atteindre les côtes»

« a St ômmé nous avons perdu les 4 negre que nous avions enlevése-a mezurade .. nous les avons perdu avec notre **canôte** et notre chaloupe dont le **canote** été dans la chaloupe » (J. Chevalier, « A St ômmé il portugaise X^{bre} 1792 » à sa mère à Nantes)

Le mot dont il est question est un emprunt à une langue amérindienne des Grandes Antilles, le taïno (Jansen 2011 : 102 ; DECA II, 166), probablement passé en français par l'intermédiaire de l'espagnol (il apparaît déjà vers la fin du 15^e siècle dans la correspondance de Christophe Colomb). Ce sont des formes calquées sur l'espagnol qui font d'abord leur apparition en français (1575 *canoës*, Arveiller 1963 : 147 ; 1569 *canoa*, GdfC). La forme francisée avec la finale [-ot], résultant d'un rapprochement avec la finale -ot¹⁰ (depuis 1599, sous la plume d'un capitaine aux Antilles, TLF), demeure rare jusque vers la seconde moitié du 17^e siècle (Arveiller 1963 : 151). Cette forme avec [-t] final (sans équivoque en 1647, « que nous appellons *Canottes* », dans *Relation de l'isle de la Guadeloupe*, du père Breton, cité par Arveiller 1963 : 151) est d'abord une forme propre aux marins français, adaptée de l'espagnol. Le mot s'est ensuite généralisé sous cette forme dans les îles, avant de traverser l'Atlantique pour gagner l'Europe, où [-t] s'est maintenu dans l'Ouest conformément à la tendance locale (Chauveau 2009a : 78).

3.1.3 Morphologie verbale

3.1.3.1 Présent de l'indicatif : désinence de la 3^e pers. du pluriel

L'auteur de la lettre 4682, dont on donne un extrait ci-dessous (années 1670 ; il s'agit de la lettre reproduite en fig. 1) semble relativement peu habituée à l'écriture, quoique sa graphie soit très lisible et régulière. Elle manifeste plusieurs idiosyncrasies, telles que l'usage de très grands blancs pour marquer les articulations de son propos, des solutions graphématiques originales ou une coupe des mots se superposant mal avec les unités lexicales ; le caractère très répétitif du propos dénote sans doute aussi une aisance faible. On s'attend donc à ce que son texte, dépendant relativement moins de contacts avec des modèles écrits, soit relativement plus proche d'une transposition directe de l'oral.

« le compere pinet et sa famme / ce **portan** bain et **priant** dieu pour ta sante le / compere urignaux et sa famme se **portan** bain / et **priant** dieu pour ta sante Je *prie*e dieu / pourla sante deuostre es qui page et partique / lieremant pour toy » (« Mariee Couture », « alarochelle ce 4 [?] Mars 1670 », envoyée à « Jacque denichere contremaitre dan la concorde commandéé par le quapitaine Jamain an guinée »)

Dans ces conditions, la récurrence régulière d'une forme de désinence du présent de l'indicatif en *-ant* à la 3^e personne du pluriel (les formes commentées ont été mises en italiques) doit sans doute être expliquée comme la notation d'une forme accentuée sur la finale (Fouché 1967 : 8-9, § 4)¹¹. L'autrice de cette lettre rédigée à La Rochelle reflète sur ce point la langue de son entourage, en rendant compte d'une désinence connue depuis le 16^e siècle en domaine poitevin-saintongeais (Chauveau 2009b : 43). Elle a persisté dans des parlers modernes de cette zone et a servi notamment de modèle pour la structure des marques flexionnelles de l'acadien traditionnel (Chauveau 2009b : 49).

3.1.3.2 *Imparfait : désinence de la 3^e pers. du pluriel*

Dans la lettre 4669, parmi des désinences d'imparfait ou de conditionnel usuelles, en *-oient*, on trouve également cinq formes en *-oint*.

« touchant les / Choses qui **concernoient** noltre partage » ; « si les choses **estoint** bien menagees. » ; « vous Changeriez de sentiments en ma faueur Et les autres / **merendroient** justice » ; « lesquels reuenus suiuant son / Dire **pourroient** depuis le Temps monter [...] » ; « Ce qui eust esté et si les biens **seroient** demeurez / Clairs et nets comme Ils sont presentement » (« Temericourt » « a lagardeloupe le 23^e X^{bre} 1671 » à sa mère)

Leur récurrence interdit de penser qu'il s'agit d'erreurs. Sur l'histoire de ce phénomène dans l'ouest d'oïl, v. Goerlich 1886 : 81 ; Gossen 1962 : 259 ; Fouché 1967 : 241.

3.1.3.3 *Conditionnel : changement de radical à la 1^{re} pers. du pluriel*

vouloir, conditionnel prés., 1^{re} pers. plur.

« barbouvas ou ie demeure nest pas baty il ny a pas memes d'enplacement convenable pour le faire quand nous **vouderions** en faire la dépance, cest ce qui fait que je cherche quelque autre chose sil y [a en ajout supra] moiens ie je peux guere » (Arnauld de Sorny « de barbonuas ce 24 avril 1747 » à son frère à Saint-Domingue)

L'épenthèse de [d], attestée dès les plus anciens textes dans certaines formes conjuguées du verbe *vouloir* (Fouché 1931 : 390), a provoqué pour les temps du futur et du conditionnel l'apparition du groupe consonantique [drj] à la 1^{re} et à la 2^e personnes du pluriel. La difficulté d'articulation posée par ce groupe a été résolue par l'intermédiaire d'un rapprochement avec la conjugaison des verbes du premier groupe, qui présentent [ə] devant les désinences du futur et du conditionnel, selon une régularité morphologique attendue (Lanly 1977 : 27)¹². La voyelle épenthétique s'insère entre [d] et [rj] dans la lettre ci-dessus pour la 1^{re} personne du pluriel (*vouderions* [vudərjə]), une stratégie qui n'est pas nécessaire pour la forme de la 1^{re} personne du singulier, apparaissant dans la même lettre :

vouloir, conditionnel prés., 1^{re} pers. sing.

« combien ie **voudrais** [manger ?] dans un estast heureux et tranquille, vivre avec vous dans la petite terre dont ie vien de vous parler boire tranquillement notre vin de champagne » (Arnauld de Sorny « de barbonuas ce 24 avril 1747 » à son frère à Saint-Domingue)

De nos jours, cette solution est courante en Acadie, sporadique en Louisiane (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018 : 338) ainsi qu'au Québec (GPFC). La solution la plus

couramment adoptée en francophonie européenne consiste plutôt, nous semble-t-il, à insérer un [i] épenthétique entre [dʁ] et [j] : *voudrions* [vudʁijø], *voudriez* [vudʁije].

3.1.3.4 Participe passé du verbe apprendre

Dans les lettres 4649 et 4660 (toutes deux de 1671), on trouve une forme nasalisée du participe passé du verbe *apprendre* :

« Ma chere amie Jay ressu lauostre par lequapitaine / tuillier et le quapitaine goselin donc Jay **apriens** Vostre / Sante et Selle de mes enfens » (« nicollas meran » « ala gardeloupe 1671 » a sa femme « quattrinne de laballe » à Dieppe)

« Jay **aprain** quil sant estoy alle en france » (« Schandepois [?] », « dela martenig ce 17 dessambre 1671 » à sa femme « en Saintonge »)

À l'époque où a été écrite cette lettre, il s'agit d'un archaïsme, dont le caractère régional n'est pas net (Fouché 1967 : 382).

3.1.4 Syntaxe : la liaison

Nos lettres contiennent des indices explicites de la réalisation de plusieurs cas de liaisons. Les consonnes de liaison, étant inaccentuées et dépendantes de la nature (vocalique ou consonantique) de l'articulation qui suit, cette relation de dépendance conditionne et provoque chez certains scripteurs une réorganisation du matériau linguistique. Dans certains cas, cette consonne apparaît toujours dans le segment qui précède et la réalisation de la liaison est réaffirmée à l'initiale du segment qui suit :

« je vous **saprant** ma chere seure que jay ues le maleur de perde mon cher fis iay toute les paine du monde a manconsoler anfert le seigneur la voulu aple a luis il nous punis par [xxx] tous se qui nous **sa** tache [le plus en ajout supralinéaire] dan le monde » (Madame Devezien de Meschin « a rochefort le 8 septenbre 1747 » à sa sœur à Saint-Domingue)

« ie suivre les sorde que votre mariy amande amon mariy » (Madame Devezien de Meschin « a rochefort le 8 septenbre 1747 » à sa sœur à Saint-Domingue)

Dans le cas suivant, c'est par l'ajout d'un schwa final qu'est indiquée la prononciation de la consonne de liaison concernée :

« ie nes que ma fille qui [s?]es la plus jaulis anfant par sont **petite** espritte [...] » (Madame Devezien de Meschin « a rochefort le 8 septenbre 1747 » à sa sœur à Saint-Domingue)

Enfin, dans d'autres cas de figure, cette consonne n'apparaît tout simplement plus dans le segment précédent et ne se retrouve qu'à l'initiale du segment suivant, comme c'est systématiquement le cas (à une exception près) chez un marchand à Pointe-à-Pitre, dans une lettre qu'il adresse au Havre :

« je vou **z**ecrit cest ligne pour min former de votre sante [...] je vou sores **tan** voier un qar de cafait par le navire La victoire mes les bruit de gere nou sant non to posé goume je na von poins de nouvelle sertenne de rien que depuis que nou soume arives je navon poiens **tancor** recu auque Letre [...] Sur tou ce que je pui vou dire

cest que Les ~~tr~~ trouble de la merique a notre arive nou sont bien fait du tor nous [xxx] zavonts perdus presque toute nos pacotille de bouche nouza von este plu dun mois san pou voier rien vandre [...] nou zoron le plesire de boiere une vieille bouteielle de vent » (Louis Lanie et jac lucas à « Point a pitre ce 12 marce 1793 », à « maitre Tailleur rue de la vierge a notre dame au havre de graces »)

Ces exemples peuvent être mis en parallèle avec un phénomène de réorganisation semblable chez les apprenants à l'origine de la créolisation, les créoles antillais présentant des consonnes n'assumant aucun rôle grammatical à l'initiale d'une série de mots d'origine française. C'est le cas, par exemple, pour *herbe*, qui dû au fait qu'il soit employé bien plus fréquemment au pluriel présente [z] (issu de l'article pluriel défini) à l'initiale en Louisiane, en Haïti, en Guadeloupe, en Martinique, etc. (DECA, *herbe*). Le fait se produit aussi pour l'article singulier défini ou indéfini, tel que les résultats avec [n] à l'initiale en créole le montrent pour le mot *âme* : en Louisiane *lam*, *na(n)m*, en Haïti *nanm*, *nam*, Martinique *lam*, *nanm*, etc. (DECA, *âme*).

4 Conclusion

Les faits observés livrent un témoignage peu commun du français tel qu'il s'écrivait entre correspondants parents ou amis, à une époque pour laquelle notre connaissance de la langue a reposé jusqu'à très récemment sur une documentation toujours semblable, peu représentative de ce qu'elle a dû être dans les échanges quotidiens. La grande diversité des correspondants permet en outre d'observer une variété des rapports à l'écrit et des moyens de représentations de la langue ; certains destinataires sans grande expérience de la culture écrite tirent parti des maigres moyens dont ils disposent pour rassurer leurs proches ; d'autres, visiblement plus habitués, produisent un discours habile et étoffé.

Néanmoins, en contradiction avec l'image d'informateur privilégié de l'écrivain non professionnel inculte, la compétence n'est vraisemblablement pas un critère. Toutes les lettres examinées contiennent des phénomènes pour lesquels nous ne disposons d'aucune donnée directe à ce jour, et cela concerne des caractéristiques typiques des lieux d'écriture, l'adaptation d'emprunts, des périodes de transition (avec des penchants parfois très modernes) et des traits exclus de l'écrit à une date précoce (ou n'y ayant jamais accédé). En cela, il ne fait nul doute que les « Prize papers », une documentation d'une quantité et d'une diversité inédites, recèlent des matériaux qui seront de nature à enrichir sensiblement notre connaissance du français et de son diasystème à une période de grande diffusion de son histoire.

Références bibliographiques

- Baugh, D. (2007). The Atlantic of the Rival Navies, 1714-1783. In N. L. Rhoden (ed), *English Atlantics revisited: essays honouring professor Ian K. Steele*, Montréal : McGill-Queen's University Press, 206-229.
- Chaudenson, R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion*. Paris, Champion, 2 vol.
- Chauveau, J.-P. (2009a). Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés : quelques exemples de consonnes finales. In L. Baronian et F. Martineau (eds), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 77-92.

- Chauveau, J.-P. (2009b). Le verbe acadien, concordances européennes. In B. Bagola (ed.), *Français du Canada - français de France VIII. Actes du huitième colloque international de Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen : Niemeyer, 35-56.
- Chauveau, J.-P. (2011). Le français d'un rural manceau d'Ancien Régime. In F. Manzano (ed.), *Mémoires du terrain : enquêtes, matériaux, traitement des données. Actes du colloque tenu à l'Université Jean Moulin de Lyon 12 et 13 mars 2009*, Lyon : Publications du Centre d'Études Linguistiques, 67-95.
- DECA I, 1 = Bollée, A. / Fattier, D. / Neumann-Holzschuh, I. (2018). *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique, Première partie : mots d'origine française A-D*, Hamburg, Buske.
- DECOI I = Bollée, A. (2000). *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première partie : Mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Helmut Buske.
- Ernst, G. (2019). *Textes français privés des XVIII^e et XVIII^e siècles*, Berlin : De Gruyter, « Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie ».
- Fouché, P. (1931). *Le verbe français. Étude morphologique*, Paris : Belles Lettres.
- Fouché, P. (1967). *Morphologie historique du français, le Verbe*, Paris : Klincksieck.
- Goerlich, E. (1886). *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, Heibronn : Henninger.
- Gossen, C. T. (1962). Zur altpoitevinischen Verbalmorphologie. *Vox Romanica* 21, 242-64.
- GPFC = Société du Parler français au Canada, 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec : L'Action sociale.
- Jansen, S. (2011). La formation du français régional et des créoles antillais : l'apport du taïno. In A. Thibault (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris : L'Harmattan, 101-138.
- Lanly, A. (1977). *Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, Paris : Bordas.
- Martineau, F. (2005). Perspectives sur le changement linguistique : aux sources du français canadien. *Revue canadienne de linguistique*, 50, 173-213.
- Neumann-Holzschuh, I. / Mitko, J. (2018). *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin / Boston : De Gruyter.
- Nyrop, K. (1904) [2^e éd.]. *Grammaire historique de la langue française*, Paris : Alphonse Picard et fils, t. 1.
- Poirier, C. (1979). Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques. *Revue de linguistique romane*, 43, 400-425.
- Rézeau, P. (2014). Notes sur la langue des *Mémoires autographes* de Madame de Sapinaud sur la Guerre de Vendée (1798). In Y. Greub et A. Thibault (eds), *Dialectologie et étymologie galloromanes : mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg : Éditions de linguistique et de philologie, 79-95.
- Rutten, G. / van der Wal, M. J. (2014). *Letters as loot. A sociolinguistic approach to seventeenth- and eighteenth-century Dutch*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Starkey, D. J. (1990). *British Privateering Enterprise in the Eighteenth Century*, Exeter : University of Exeter Press.

Thibault, A. (2011). Le français dans les Antilles : présentation. In A. Thibault (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris : L'Harmattan, 11-28.

Vintilă-Rădulescu, I. (1970). Français créole et français canadien, In *Phonétique et linguistique romanes, mélanges offerts à M. Georges Straka*, Strasbourg : Société de linguistique romane, 353-359.

¹ En dehors des périodes de guerre, la guerre de course était aussi un droit de représailles qui pouvait être accordé par l'administration royale aux corsaires ayant subi des pertes aux mains de vaisseaux étrangers (Baugh 2007 : 224).

² Plusieurs lettres ne sont pas décachetées. Hormis qu'elles ne soient jamais parvenues à leurs destinataires, il faut en déduire que les lettres n'ont pas été systématiquement utilisées comme pièces à conviction au tribunal.

³ Il s'agit d'un vaste projet de catalogage et de numérisation financé par l'Akademie der Wissenschaften de Göttingen. Pour une présentation détaillée, voir le site du projet, régulièrement mis à jour : <http://www.prizepapers.de/>.

⁴ Le site du projet mentionne aussi l'hébreu, mais il s'agit probablement de lettres écrites en alphabet hébreu plutôt que de la langue elle-même.

⁵ Nous avons pu nous assurer personnellement de la présence de lettres (hormis le français) rédigées en espagnol, en portugais, en anglais, en néerlandaise et en allemand. Nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir sous les yeux de lettres écrites dans les autres langues citées.

⁶ L'ouvrage paru est l'aboutissement d'un projet d'édition électronique initié en 2008, dont le corpus interrogeable a été mis à disposition en 2015, sur le site suivant: <http://brievensaluit.nl/>.

⁷ Dans de nombreux cas, la 'lettre familiale' se révèle être aussi une lettre commerciale, puisqu'il est courant à l'époque de mener des activités commerciales en famille, les habitations appartenant le plus souvent à une famille entière ou élargie. Les appellations génériques 'lettre familiale' et 'lettre commerciale' ne sont donc pas du tout absolues. On aperçoit en outre dans les lettres les rapports sociaux parfois tendus, entre frères et sœurs, parents et enfants, cousins, tantes, en lien avec l'éloignement, des soucis financiers ou le jeu des alliances matrimoniales, ce qui confère parfois aux documents des allures de doléances.

⁸ À cette liste, on peut ajouter les négriers, qui ne se déclarent toutefois jamais comme tels. La traite négrière et le détail de ses circonstances sont bien mentionnés à quelques reprises dans les lettres, mais subrepticement.

⁹ La plupart des lettres sont d'ailleurs autographes, à moins d'indices explicites du contraire. Quelques rares lettres ont été rédigées par un secrétaire sollicité par le destinataire, souvent un membre de la famille (une nièce, un beau-frère) qui se déclare comme tel à la fin de la lettre.

¹⁰ Selon une régularité rencontrée par exemple dans les morphèmes lexicaux *abricot*, *sot*, *mot*, ou dans certains dérivés : *billot*, *ballot*, *culot*, *boulot*, *vieillot*, etc. (voir *-ot(te)* dans le TLF pour d'autres exemples).

¹¹ Il y a d'autant moins à douter qu'il s'agit d'indicatifs (et non de participes présents) que lorsque la même formule est reprise à la P1, on a bien un indicatif (en italique dans l'extrait ; le digramme <-ee> marque régulièrement [ə] dans la graphie de l'auteure).

¹² Le recours à [ə] comme svarabhakti est fréquent dans l'histoire du français, pour des verbes (*obelier* « oublier »), comme pour des substantifs (*tabelier* « tablier »), par ailleurs (Nyrop 1904 : 436).